

**RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DE LA SANTE PUBLIQUE
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Postulat Amélie Cherbuin et consorts - Réduction des risques en milieu festif vaudois : un laboratoire mobile

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le 18 janvier 2019.

Présent-e-s : Mmes Claire Attinger Doepper, Carole Dubois, Florence Gross, Jessica Jaccoud, Christelle Luisier Bordard, Léonore Porchet, Graziella Schaller. MM. Jean-Luc Chollet, Fabien Deillon (en remplacement de Thierry Dubois), Stéphane Montangero (en remplacement de Sonya Butera), Olivier Petermann, Vassilis Venizelos (présidence), Philippe Vuillemin, Marc Vuilleumier, Andreas Wüthrich (en remplacement de Rebecca Joly). Excusé-e-s : Mmes Sonya Butera, Rebecca Joly. M. Thierry Dubois.

Représentants de l'Etat : Mmes Stéphanie Monod, Cheffe du Service de la santé publique. MM. Pierre-Yves Maillard, Conseiller d'Etat, Karim Boubaker, Médecin cantonal, Commandant Alexandre Girod, Chef de la Police de sûreté.

2. POSITION DE LA POSTULANTE

Par le biais de son objet parlementaire, la postulante demande que le Conseil d'Etat étudie la possibilité de mettre à disposition un système de contrôle lors de manifestations festives. Celui-ci se présente sous la forme d'un laboratoire facilement transportable et permet d'analyser en une vingtaine de minutes les différentes compositions d'un produit illicite.

La consommation d'ecstasy, ou de substances analogues dérivées de l'amphétamine, sont souvent le fait de personnes socialement intégrées et à titre récréatif. Cependant, les producteurs de stupéfiants innovent et de nouveaux produits de synthèse dénommés NPS (*new psychoactive substances*), généralement sous forme de pastilles, apparaissent régulièrement sur le marché. En outre, il est souligné que ces drogues sont achetées la plupart du temps sur le web directement par les usagers, ou par des dealers isolés.

En 2018, le Département fédéral de l'intérieur (DFI) a ajouté 19 nouvelles substances sur la liste des stupéfiants. Or, depuis 2011 ce ne sont pas moins de 207 nouvelles substances qui ont été comptabilisées. L'identification de ces nouveaux produits est donc plus lente que leur fabrication ainsi que leur innovation. Les risques sont bien évidemment multipliés lors d'ingestion d'alcool ou d'autres substances illicites.

Avant de juger un comportement, la postulante estime donc qu'il convient d'observer en premier lieu que cette consommation constitue une menace, surtout chez les jeunes, et que, pour lutter contre ce phénomène, il est nécessaire de réduire les risques en effectuant, entre autres, un travail de prévention par l'utilisation de laboratoires mobiles.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le conseiller d'Etat indique en préambule que le type de prestations dont il est ici question se développe dans plusieurs villes helvétiques. Néanmoins, il convient de bien manier un tel outil afin d'éviter de donner

l'impression que l'Etat offre un permis de consommer et un certificat de qualité. Lausanne est un fort lieu de consommation dans le canton, preuve en est le nombre important de dealers y étant présents. Actuellement, il n'y a pas d'évidence de sinistralité grave, ni de problème d'intoxication massive, quand bien même le risque existe.

Le médecin cantonal observe que plusieurs études estiment que 2 à 3% des 15 à 30 ans consomment de manière festive les produits auparavant mentionnés. Cependant, les autorités craignent que l'arrivée de nouvelles substances accroisse les risques d'overdoses de façon brutale. De tels laboratoires permettraient ainsi d'identifier plus rapidement les substances qui circulent, notamment si elles ont fait des dégâts dans d'autres pays.

Le chef de la police de sûreté note que les drogues de synthèse sont marginales dans l'occupation de la police puisque cette dernière cible surtout les drogues dures telles que la cocaïne et l'héroïne. Toutefois, la police est « aveugle » sur les risques amenés par les drogues de synthèse, même si la consommation ainsi que la filière des « pilules thaïes » sont connues étant donné que ces substances reviennent régulièrement. En cas d'overdose, le délai d'analyse en toxicologie en médecine légale prend plusieurs semaines, voire plusieurs mois : les autorités ne font ainsi que réagir en cas de grave problème. Les villes de Berne et de Zurich n'ont pas révolutionné leur pratique mais effectuent un monitoring intéressant au niveau scientifique. Ainsi, les universités traitant de ce domaine et les forces de police sont intéressées par l'analyse systématique de produits au travers de ces laboratoires puisque, cas échéant, une alerte pourrait être lancée et donnerait un coup d'avance aux autorités.

4. DISCUSSION GENERALE

La discussion soulève un certain nombre de questions sur les thématiques qui suivent.

Responsabilité du consommateur/des responsables du laboratoire

Un commissaire souhaite relever quelques problématiques relatives à l'utilisation de ces laboratoires, notamment en termes de responsabilité et d'anonymat du consommateur. Par exemple, comment résoudre un éventuel problème de responsabilité civile si une personne testée, malgré les conseils des personnes gérant le laboratoire, persiste à prendre le volant et génère quelques heures plus tard un accident de la route ? Les risques de sanction en responsabilité civile pour le laboratoire et son personnel ne seraient pas à exclure. Dès lors, l'établissement d'un critère permettant d'identifier le consommateur serait opportun.

Information donnée aux consommateurs

Les professionnels actifs dans la prévention sont chargés d'informer les consommateurs des risques encourus suite à l'absorption de substance tout en prodiguant divers conseils visant à réduire les risques. Un dialogue est instauré avec la police, laquelle est également informée des mesures de prévention.

Entrer en contact avec les consommateurs

La mise en place de ces laboratoires mobiles permettrait d'entrer en contact avec les consommateurs, ce qui pourrait déboucher sur un possible point de sortie ou de réduction de cette consommation grâce au concours des partenaires œuvrant sur le terrain. Il convient donc d'évaluer ce qui se fait ailleurs, d'apprécier le rapport entre coûts et risques et de graduer le niveau d'alerte sur le risque de consommer ce type de produits.

Réduction des risques

Un commissaire souhaite souligner l'importance de la réduction des risques. Un laboratoire mobile permettrait ainsi de faire passer les messages de prévention directement à un public cible. En outre, il rappelle que le présent postulat demande d'étudier l'opportunité d'utiliser un tel dispositif et pas de le mettre en place.

Dans le même ordre d'idée, un commissaire estime qu'il est donc nécessaire de faire la balance entre les objectifs (réalité de la consommation) et les risques (transmission d'un mauvais message aux consommateurs) induits par la mise en place d'un tel dispositif. Enfin, bien que la consommation de ces substances ne mette pas forcément en danger de mort les consommateurs, elle peut parfois causer de l'inconfort ou encore aller jusqu'à des crises de délires plusieurs jours durant et par conséquent conduire à des hospitalisations (mauvaises expériences - *bad trip*).

Consommateurs réguliers et occasionnels

Une autre membre de la commission souhaite mettre en exergue deux catégories de jeunes pour lesquels les effets de la mise en place de laboratoires mobiles devraient être étudiés :

- les consommateurs réguliers, notamment durant les week-ends, qui recherchent une ivresse immédiate et dont on peut se demander si une telle mesure les toucherait ;
- les consommateurs occasionnels craignant les conséquences de l'absorption de produits illicites : un laboratoire ne risquerait-il pas de donner un blanc-seing à une éventuelle consommation ?

Exemples bernois et zurichois

Une commissaire se demande si la police vaudoise échange des informations avec les autres cantons, notamment Berne et Zurich.

Le chef de la police de sûreté indique que la police n'est pas directement informée des autres pratiques cantonales en matière d'analyse de drogues (*drug checking*) ainsi que sur la typologie des produits. Des rapports sont toutefois disponibles sur le web. S'agissant des pratiques bernoises et zurichoises, il convient de souligner que les filières proviennent, notamment, d'Allemagne et les résultats ne sont donc pas totalement transposables en Suisse romande. En outre, la police voit d'un bon œil la mise en place de laboratoires mobiles car cela permet de connaître les partenaires de terrain et de procurer une information relative à la réduction des risques afin d'offrir une porte de sortie à une partie des consommateurs.

Certains commissaires s'opposent à la proposition pour les raisons suivantes :

Permis de consommer

Une autre commissaire se demande si la solution proposée est la bonne : toutes les drogues sont dangereuses et par conséquent le message envoyé aux consommateurs est problématique dans le sens où l'utilisation de ces laboratoires ne reviendrait qu'à délivrer un permis de consommer avec un certificat de qualité. Il s'agit ainsi d'une mesure quelque peu schizophrène étant donné que, d'une part, les autorités toléreraient la consommation de produits illégaux et souhaiteraient, d'autre part, mieux contrôler ladite consommation. La commissaire se demande donc s'il ne serait pas indiqué de donner davantage de moyens et de ressources à la police afin de mieux détecter et intercepter l'usage de produits stupéfiants plus nocifs que la moyenne.

Le chef de la police de sûreté indique que les statistiques dans le domaine des stupéfiants sont liées aux activités de la police, à savoir que plus celles-ci sont nombreuses, plus de drogues sont décelées. De plus, la police n'a pas de marge de manœuvre : si une infraction est commise, la personne va être arrêtée, auditionnée et son identité sera prise. En outre, les comptes-rendus de la présence policière dans les milieux festifs montrent que les saisies s'effectuent davantage sur l'alcool et le cannabis que sur les drogues de synthèse.

Rôle de l'Etat

Un commissaire estime que l'Etat ne doit pas démissionner dans la lutte contre l'ensemble de la filière des stupéfiants (consommateurs, revendeurs, trafiquants, etc.). Il est nécessaire d'éviter l'incohérence entre, d'une part, les actions policières et, d'autre part, les laboratoires validant la qualité de la marchandise. L'absorption de substances illicites doit continuer de faire peur afin d'éviter toute consommation.

Utilité du dispositif

Malgré la présence de ces laboratoires mobiles, une commissaire estime qu'une personne en possession de substances illicites va de toute manière les consommer. Du moment que l'achat est effectué, et si un service reconnu valide la substance, il est trop tard pour prévenir. De plus, en cas de mauvaises expériences, on peut souhaiter que la personne concernée ne recommence plus.

5. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat par 9 voix pour, 6 contre et 0 abstention, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Yverdon-les-Bains, le 19 septembre 2019.

*Le président :
(Signé) Vassilis Venizelos*